

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
BASSE LIMAGNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LES
COMPETENCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EAU**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
BASSE LIMAGNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LES
COMPETENCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EAU**

- VU les statuts de la CCEDA
- VU les statuts du SIAEP Basse Limagne
- Vu les élections municipales et communautaires de mars 2020
- CONSIDERANT que les délégués au SIAEP Basse Limagne sont désignés parmi les membres du conseil communautaire ou des conseils municipaux ;

La Présidente explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux et par conséquent des délégués communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la communauté de communes au SIAEP Basse Limagne pour les compétences :

- SPANC dans le cadre de la représentation/substitution de la commune de Joze
- Eau potable dans le cadre de la représentation / substitution des communes de Bort l'Etang, Culhat, Joze, Lempty, Moissat, Ravel et Seychalles

Aussi, la Présidente propose de désigner :

- Pour la compétence SPANC, deux représentants titulaires
 - o Monsieur Thierry TISSERAND
 - o Monsieur Yannick DUPOUË
- Pour la compétence EAU, 10 représentants titulaires :

MEMBRES	COMMUNES
M. David DUCHALET	BORT L'ETANG
Mme Myriam DUPORGES	CULHAT
M. Roland DURIF	CULHAT
M. Romain MOUTON	JOZE
M. Alain BOUCHERAS	JOZE
M. Philippe BÉAL	LEMPTY
M. Franck DUCHER	MOISSAT
M. François SANTUZ	MOISSAT
M. Didier BLANC	RAVEL
M. Gaëtan VAISSAIRE	SEYCHALLES

AR PREFECTURE

063-246301097-20200625-20200625_08-DE
Reçu le 30/06/2020

CCEDA
CC 25/06/2020
(08)

Madame la Présidente insiste sur le fait que compte-tenu de la désignation de conseillers municipaux pour représenter la CCEDA au SIAEP Basse Limagne, il conviendra que ceux-ci rendent compte régulièrement au conseil communautaire des décisions ainsi que des actions du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants au SIAEP Basse Limagne comme proposé ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT